

## LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

par BPCE Vie et BPCE Prévoyance,  
compagnies d'assurances de Natixis Assurances

La présente notice établie par BPCE Vie et BPCE Prévoyance (ci-après l'« **Assureur** ») fournit des informations détaillées sur la **politique de protection des données à caractère personnel** de l'Assureur.

Cette notice à destination des clients de l'Assureur explique les raisons pour lesquelles celui-ci collecte et utilise des données à caractère personnel (ci-après « **Données personnelles** »). La notice indique également la manière dont les Données personnelles sont conservées et protégées, ainsi que les droits dont vous disposez au regard des traitements mis en œuvre par l'Assureur.

### ① Quelle réglementation encadre l'utilisation de vos Données personnelles ?

La collecte et le traitement de vos Données personnelles par l'Assureur, en qualité de responsable du traitement, sont régis par :

- ▶ Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- ▶ La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi Informatiques et Libertés.
- ▶ Toute réglementation applicable au traitement de vos Données personnelles (délibérations de la CNIL, recommandations des autorités de contrôle).

### ② Quels sont les engagements de l'Assureur vis-à-vis de vos Données personnelles ?

L'Assureur est amené à traiter vos Données personnelles si vous avez entrepris des démarches pour souscrire un contrat d'assurance (ci-après le « **Contrat** ») ou si vous avez effectivement souscrit un tel Contrat.

L'Assureur, en tant que responsable de traitement, s'engage à respecter les principes suivants :

- ▶ Vos Données personnelles sont traitées uniquement pour des **finalités explicites, légitimes et déterminées**, liées à l'activité de l'Assureur.
- ▶ Seules les Données personnelles **nécessaires** aux différents métiers et pour répondre aux obligations réglementaires de l'Assureur sont collectées et traitées.
- ▶ Vos Données personnelles **ne sont pas conservées** au-delà du strict nécessaire.
- ▶ Des **mesures de sécurité** appropriées protègent vos Données personnelles.
- ▶ Vous êtes **informé(é) de manière transparente et claire** des traitements de vos Données personnelles par l'Assureur, ainsi que de **vos droits** en matière de protection des données.

- ▶ Vos Données personnelles ne sont communiquées qu'à des **destinataires légitimes**, en lien avec l'activité de l'Assureur ou de ses obligations réglementaires.

### ③ Quelles Données personnelles l'Assureur utilise-t-il et d'où viennent-elles ?

En fonction des finalités des traitements, l'Assureur peut être amené à utiliser les Données personnelles suivantes :

- ▶ **Données d'identification et de contact** : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de Contrat, numéro de client, matricule bancaire, numéro de carte d'identité, numéro de passeport, sexe, âge, signature.
- ▶ **Données de connexion** lors de l'utilisation de votre espace assuré en ligne : logs techniques, traces informatiques, informations sur la sécurité et l'utilisation du terminal, adresse IP.
- ▶ **Données relatives à la vie personnelle** : situation familiale, régime matrimonial, nombre d'enfants, capacité juridique.
- ▶ **Données relatives à la vie professionnelle** : emploi, catégorie socio-professionnelle, employeur, date de départ à la retraite.
- ▶ **Données d'ordre économique et financier** : revenus, situation financière et patrimoniale, situation fiscale, encours des Contrats, montant des primes, montant des prestations, montants garantis.
- ▶ **Données bancaires** : coordonnées bancaires (IBAN).
- ▶ **Données concernant la santé** : dossier médical dans le cadre de l'instruction des demandes d'adhésion et de la gestion des prestations en matière de prévoyance.
- ▶ **Données relatives aux condamnations pénales et infractions** : données relatives aux circonstances des sinistres permettant de déterminer si l'Assureur est autorisé à verser la prestation ou si celle-ci est écartée par une exclusion de garantie.
- ▶ **Numéro de sécurité sociale** : donnée collectée dans le cadre du traitement des prestations de prévoyance, de la lutte contre la fraude en matière de prévoyance et des obligations déclaratives auprès de l'administration fiscale.

#### *Traitements de données sensibles ou de données à statut particulier*

Les traitements du numéro de sécurité sociale, de données concernant la santé font l'objet de **mesures de sécurité organisationnelles et techniques renforcées** de la part de l'Assureur. Par ailleurs, le traitement des données de santé par l'Assureur nécessite **l'accord préalable de l'assuré**.

L'Assureur ne traite pas de données en lien avec l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses, philosophiques ou l'appartenance syndicale, de données génétiques, biométriques ou de données relatives à la vie ou l'orientation sexuelle des assurés.

#### *Source des données*

L'Assureur collecte les Données personnelles **directement auprès de vous lorsque** :

- ▶ Vous effectuez une demande d'information, une réclamation ou lorsque vous répondez à une enquête de satisfaction.
- ▶ Vous transmettez directement des informations à l'Assureur à l'occasion d'une adhésion ou du traitement d'un sinistre, y compris votre dossier médical ou des pièces médicales.

Vos Données personnelles utilisées par l'Assureur sont **principalement obtenues de manière indirecte via le réseau de distribution** de l'Assureur (Banques Populaires, Caisses d'Epargne et courtiers agréés) **ou via les délégataires de gestion** chargés de gérer des Contrats pour le compte de l'Assureur.

Vos Données personnelles peuvent également être recueillies **de manière indirecte par un partenaire** dans les situations suivantes :

- ▶ Si vous êtes titulaire d'un Contrat en co-assurance, l'Assureur obtient également vos Données personnelles par le biais du co-assureur partenaire qui gère votre Contrat.
- ▶ Si vous avez souhaité souscrire un Contrat avec sélection médicale ou effectivement souscrit un tel Contrat, au cas où vous auriez recouru aux services de l'intermédiaire en formalités médicales recommandé par l'Assureur, votre dossier médical a été communiqué à l'Assureur par cet intermédiaire.
- ▶ En cas de sinistre en lien avec votre Contrat de prévoyance vos Données personnelles peuvent être communiquées à l'Assureur par un expert médical chargé d'analyser votre dossier.

L'Assureur peut être amené à collecter des informations de personnes parties et/ou intéressées au contrat comme par exemple c'est le cas pour un :

- ▶ Bénéficiaire d'un Contrat.
- ▶ Tuteur, curateur ou mandataire d'une personne sous protection juridique.
- ▶ Payeur de prime.
- ▶ Employé, représentant légal, mandataire social ou personne habilitée dans le cas d'une entreprise cliente personne morale.
- ▶ Héritier.

L'Assureur peut également être amené à collecter des données auprès des sources suivantes :

- ▶ Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) pour recenser chaque année les Contrats inactifs ouverts dans les livres de l'Assureur.
- ▶ DGFIP (direction générale des Finances publiques) pour le traitement du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus.
- ▶ Autorités de contrôle compétentes et fournisseurs de données en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.
- ▶ Gendarmerie, tribunal de grande instance, police, enquêteurs civils en matière de gestion des sinistres et lutte contre la fraude, généalogistes.
- ▶ Notaires dans le cadre de la gestion de successions.

## ➦ À quelles fins vos Données personnelles sont-elles traitées par l'Assureur ?

Les finalités des traitements réalisés par l'Assureur sont les suivantes :

Finalités	Fondement juridique
La gestion d'une affaire nouvelle	Exécution du Contrat Consentement pour données de santé
La gestion du Contrat d'assurance	
La gestion des prestations du Contrat d'assurance	
La gestion des demandes d'information	
La gestion des réclamations	
La gestion du recouvrement	
L'élaboration de statistiques et d'études à des fins actuarielles, y compris d'études de data science	Intérêt légitime de l'Assureur
L'élaboration de statistiques et études internes à des fins de pilotage et de ciblage commercial, y compris d'études de data science	
Le pilotage et le reporting de l'activité	
La gestion des litiges	

Finalités	Fondement juridique
La gestion des incidents informatiques	Intérêt légitime de l'Assureur
Le suivi de la relation client (ex : enquête de satisfaction)	
La lutte contre la fraude	
L'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur (ex : déclarations fiscales)	Obligation légale
La gestion de la comptabilité	
L'examen, l'évaluation et la surveillance des risques	
La mise en œuvre de dispositifs de contrôle, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme	

→ *La gestion d'une affaire nouvelle, gestion du Contrat d'assurance, gestion des prestations du Contrat d'assurance, gestion des demandes d'information, gestion des réclamations et la gestion du recouvrement*

▶ **La gestion d'une affaire nouvelle**

Toutes vos Données personnelles collectées dans le cadre de votre demande d'adhésion, y compris vos données de santé lorsque nécessaire, sont indispensables au traitement de votre dossier. A défaut, l'Assureur ne peut procéder à l'étude de celui-ci et ne peut lui donner une suite favorable.

**Prise de décision automatisée**

Pour les demandes d'adhésion à ses contrats de prévoyance, l'Assureur permet aux candidats à l'assurance d'adresser leurs fiches de santé via le portail internet *mesformalitesmedicales.com*. Afin de procéder à l'étude de ces demandes, l'Assureur réalise un traitement automatisé des fiches de santé. Cette automatisation a pour but d'accepter dans les meilleurs délais la demande d'adhésion.

Lorsqu'une demande ne peut être acceptée via ce traitement automatisé, le dossier est transféré au département médical pour analyse. Par conséquent, toute décision de refus d'assurance résulte d'une intervention humaine. Vous avez le droit d'obtenir une explication quant à la décision prise à l'issue de ce processus et de contester cette décision.

▶ **La gestion du Contrat d'assurance et la gestion des prestations du Contrat d'assurance**

Au cours de la vie du Contrat, l'Assureur est amené à traiter vos Données personnelles afin d'assurer :

- ▶ La gestion administrative du Contrat d'assurance.
- ▶ La gestion des prestations du Contrat d'assurance.

Ces traitements sont indispensables au bon fonctionnement de votre Contrat.

▶ **La gestion des demandes d'information et la gestion des réclamations**

Lorsque vous adressez une demande d'information ou une réclamation à l'Assureur, il est amené à traiter vos Données personnelles afin d'instruire votre demande et vous communiquer la réponse à celle-ci.

▶ **La gestion du recouvrement**

Le recouvrement intervient lorsque l'Assureur doit récupérer des fonds auprès d'un assuré débiteur. Le traitement des Données personnelles de l'assuré est indispensable pour prendre contact avec l'assuré et instruire son dossier.

→ *L'élaboration de statistiques et d'études à des fins actuarielles, y compris d'études de data science*

La conception des Contrats exige le traitement de Données personnelles afin de déterminer les conditions de leur rentabilité. A ce titre, l'Assureur met en œuvre des statistiques et études actuarielles, y compris des études de data science.

→ *L'élaboration de statistiques et études internes à des fins de pilotage et de ciblage commercial, y compris d'études de data science*

L'Assureur doit concevoir des produits et des services adaptés à ses assurés ou clients potentiels. A ce titre, il effectue des traitements de ciblage et de segmentation, y compris des études de data science. Ces traitements ont pour but de proposer des services et produits qui correspondent à vos besoins. Vos Données personnelles sont également traitées afin de réaliser le suivi commercial des produits vendus par l'Assureur.

→ *Le pilotage et le reporting de l'activité*

La gestion de votre Contrat nécessite la mise en œuvre de processus de gestion internes au sein de l'Assureur. A ce titre, vos Données personnelles sont traitées afin d'élaborer les indicateurs de gestion permettant d'optimiser les processus de l'Assureur. Ces indicateurs visent à améliorer la qualité et la rapidité de traitement de votre dossier, vous offrant ainsi le meilleur service client.

→ *La gestion des litiges*

Vos Données personnelles sont traitées à l'occasion de litiges qui vous opposent à l'Assureur (médiation, précontentieux ou contentieux).

→ *La gestion des incidents informatiques*

Vos Données personnelles sont traitées afin de résoudre les incidents relatifs au système d'information de l'Assureur.

→ *Le suivi de la relation client (ex : enquête de satisfaction)*

L'Assureur est également amené à traiter vos Données personnelles afin d'assurer un suivi de la relation client. A titre d'exemple, vous êtes susceptible d'être contacté afin de réaliser une enquête de satisfaction ou de participer à un jeu-concours.

Lorsque vous appelez un service de gestion de l'Assureur, l'appel est susceptible d'être écouté par un autre collaborateur en plus de celui qui est chargé d'instruire votre demande. L'objectif de cette écoute est d'améliorer le service client qui vous est offert. Lors de l'appel, vous êtes informé de l'éventuelle écoute et de votre droit d'opposition.

→ *La lutte contre la fraude*

Garant de la mutualité des assurés, l'Assureur doit procéder à des traitements de Données personnelles pour lutter contre la fraude à l'assurance.

→ *L'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur*

L'activité de l'Assureur intervient dans un environnement réglementaire encadré. Pour répondre à ses obligations légales, l'Assureur met en œuvre des traitements de Données personnelles dans les domaines suivants :

- ▶ Transmission de données à l'administration fiscale : prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, déclaration de revenus en matière d'indemnités journalières et de revenus mobiliers (IFU), déclarations relatives aux réglementations FATCA, EAI et FICOVIE.
- ▶ Envoi de communications réglementaires aux assurés (relevé de situation, avis d'échéance, courrier Imprimé Fiscal Unique...).

- ▶ Recensement des Contrats d'assurance en déshérence : la réglementation impose aux assureurs de recenser chaque année les Contrats non réclamés. À cette fin, l'Assureur consulte annuellement le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) afin de rechercher l'éventuel décès du (des) assuré(s) concerné(s)

→ *La gestion de la comptabilité*

Vos Données personnelles sont utilisées dans le cadre de traitements comptables, pour administrer les comptes, régler les prestations qui vous sont dues par l'Assureur ou encaisser les primes que vous lui versez.

→ *L'examen, l'évaluation et la surveillance des risques*

Au cours de la vie du Contrat, l'Assureur est amené à traiter vos Données personnelles afin de répondre à ses obligations légales d'examen, d'évaluation et de surveillance des risques en application de la réglementation européenne Solvabilité II.

→ *La mise en œuvre de dispositifs de contrôle, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme*

Conformément à la réglementation applicable, l'Assureur est amené à traiter vos données dans le cadre la lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme. L'Assureur est tenu de procéder à l'identification de ses assurés ou clients potentiels et, le cas échéant, de leurs bénéficiaires effectifs. De même, il est tenu à une vigilance constante à l'égard des clients pendant toute la durée de la relation d'affaires.

## 5 Combien de temps sont conservées vos données ?

L'Assureur conserve vos Données personnelles pour la plus longue des durées nécessaires au respect des dispositions réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu de contraintes opérationnelles telles que la bonne gestion de votre Contrat, un management efficace de la relation clients, la gestion des litiges ou la mise à disposition de données aux autorités de contrôle.

S'agissant des clients, la majorité de vos Données personnelles est conservée pendant la durée de la relation contractuelle puis pendant 10 à 30 ans après la fin de la relation contractuelle.

Quelques exemples de durées de conservation ci-dessous :

→ *Si vous êtes titulaire d'un Contrat commercialisé par l'Assureur :*

Si vous avez adhéré à un Contrat d'assurance vie, de prévoyance individuelle ou d'assurance emprunteur, vos Données personnelles sont conservées pendant l'exécution de votre Contrat puis pendant :



Si vous avez adhéré à un Contrat de prévoyance ne comportant qu'une garantie accident, à un Contrat Capitalisation, à un Contrat d'assurance dommages, vos Données personnelles sont conservées pendant l'exécution de votre Contrat, puis pendant :



→ Si votre demande d'adhésion à un Contrat n'a pas été suivie d'effet :

Vos données de **santé** sont conservées **pendant 5 ans** à compter de leur collecte.  
Vos autres Données personnelles sont conservées pendant 3 ans à compter de leur collecte.

## ⑥ Quelle sécurité pour vos données ?

L'Assureur met en place des mesures organisationnelles et techniques pour préserver la sécurité de vos Données personnelles. Les données sensibles, et en particulier les données de santé, font l'objet de mesures de sécurité spécifiques. Les personnels dûment habilités et formés sont les seuls à pouvoir y accéder. En cas de violation de vos Données personnelles l'Assureur a l'obligation de notifier l'incident à la CNIL et de vous en informer dans les meilleurs délais pour vous permettre de prendre toute mesure utile.

## ⑦ Qui sont les destinataires de vos Données personnelles ?

Dans le strict cadre des finalités énoncées plusieurs destinataires de vos Données personnelles, sont habilités à consulter ou utiliser vos Données personnelles. Ils sont les suivants :

- ▶ Les personnels habilités de l'Assureur ou du groupe auquel il appartient et en particulier :
  - BPCE S.A. agissant en qualité d'organe central du Groupe BPCE afin que celle-ci puisse satisfaire aux différentes missions qui lui sont dévolues par la loi, au bénéfice de la Banque et du Groupe, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité de régulation compétente, ou aux fins de gestion de la gouvernance des données pour le compte des établissements du Groupe BPCE. La gouvernance des données désigne l'organisation et les procédures mises en place pour encadrer les pratiques de collecte et d'utilisation des données au sein du Groupe BPCE, et optimiser l'efficacité de l'usage de ces données dans le respect du cadre juridique et déontologique ;
  - Toute entité du Groupe BPCE afin de pouvoir vous présenter des produits ou services gérés par ces entités ; pour l'étude ou l'élaboration de tous types de contrats ou d'opérations vous concernant ; aux fins d'actualisation des données relatives à votre état civil, votre situation familiale, patrimoniale et financière, à l'utilisation des produits et/ou services souscrits ou à leur recouvrement ;
  - Toute entité du Groupe BPCE, en cas de mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques pour le compte de notre Groupe. A cet effet, les données personnelles vous concernant pourront être pseudonymisées ou anonymisées à des fins de recherches et de création de modèles statistiques. La pseudonymisation signifie que les données en question ne pourront plus être reliées à votre personne sans avoir recours à des informations complémentaires, conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles destinées à garantir que les données initiales ne peuvent plus être attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.
- ▶ Les sous-traitants liés contractuellement à l'Assureur pour l'exécution de tâches ou prestations confiées par l'Assureur.
- ▶ Les partenaires ou réassureurs de l'Assureur, s'il y a lieu les organismes d'assurance ou les organismes sociaux, les intermédiaires d'assurance ainsi que toute personne intéressée au Contrat intervenant aux seules fins d'exécution de leurs obligations contractuelles ou réglementaires vis-à-vis de l'Assureur, des assurés, des personnes ayant souscrit ou adhéré à un Contrat de l'Assureur.
- ▶ Les associations souscriptrices de Contrats d'assurance collectifs.
- ▶ Certaines professions réglementées telles que les professionnels de la santé, les pompes funèbres, les avocats, les notaires, les administrateurs/fiduciaires et les commissaires aux comptes.
- ▶ Les autorités financières, judiciaires ou agences d'État, organismes publics sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, CNIL, TRACFIN, Direction générale des Finances publiques, AGIRA, Caisse des dépôts et des Consignations.

### Destinataires en dehors de l'UE

Parmi les destinataires de vos Données à caractère personnel se trouve la société **Accenture**, dont le site de gestion d'Accenture Services Mauritius Ltd est localisé à **l'île Maurice**. Afin d'assurer un niveau de protection suffisant de vos Données personnelles, ce transfert de données en dehors de l'Union européenne à des fins de sous-traitance est **encadré par des clauses contractuelles types** précisant les missions de l'Assureur et du sous-traitant dans le cadre de cette opération.

## 8 Existe-t-il des cookies sur les sites internet de BPCE Vie ?

Le terme *cookie* désigne tout traceur déposés sur votre poste de travail et lu lors de la consultation d'un site internet. Le site internet édité par BPCE Vie prévoit l'installation de cookies sur votre terminal et vous informe de leur installation lors de votre première connexion. A cette occasion votre consentement est sollicité pour le dépôt du cookie. La durée de vie d'un cookie est de 13 mois.

## 9 Quels sont vos droits ?

Vous disposez de plusieurs droits relatifs aux traitements de vos Données personnelles par l'Assureur :

- ▶ Le **droit d'accès** à vos Données personnelles.
- ▶ Le **droit de rectification et d'effacement** de vos Données personnelles, sous réserve de motif légitime.
- ▶ Le **droit de vous opposer** au traitement de vos données pour motif légitime.
- ▶ Le **droit de retrait de votre consentement** concernant le traitement de vos données de santé lorsque celles-ci ont été collectées dans le cadre de votre adhésion.
- ▶ Le **droit de demander la limitation** du traitement relatif à vos Données personnelles :
  - Si vous faites une réclamation sur l'exactitude de vos Données personnelles : la limitation est alors effective pendant une durée permettant à l'Assureur de vérifier l'exactitude de ces données.
  - Si vous vous opposez au traitement : vous vous êtes opposés au traitement de vos Données personnelles, la limitation est alors effective pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par l'Assureur prévalent sur les vôtres.
- ▶ Le **droit à la portabilité** de vos Données personnelles fournies à l'Assureur pour conclure ou exécuter votre Contrat.

Toute demande relative à l'exercice de vos droits (visés ci-dessus), doit être adressée au service du **Délégué à la Protection des Données de BPCE Vie – BPCE Prévoyance** dont les coordonnées sont les suivantes :

Data Privacy Liaison, BPCE Vie / BPCE Prévoyance  
Direction Conformité et Contrôles Permanents  
59 avenue Pierre Mendès France CS 11440 75709 Paris Cedex 13  
[dpo.bpcevie@natixis.com](mailto:dpo.bpcevie@natixis.com)

**Votre demande doit être accompagnée de la copie signée  
de votre pièce d'identité en cours de validité.**

En cas de désaccord persistant concernant le traitement de vos Données personnelles, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante :

**Commission Nationale Informatique et Libertés,  
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07  
01 53 73 22 22**